

le mot du Maire



V Les comptes financiers 2009 sont bons. Nos ratios, que ce soit sur l'endettement, la fiscalité ou la capacité d'auto-financement sont très satisfaisants ainsi que l'a souligné notre trésorier. Vous trouverez dans ce flash le détail des budgets réalisés en 2009 ainsi que les primitifs 2010.

Comme chaque année, l'équilibre des budgets a été au cœur du débat du conseil du 30 mars 2010.

Celui de l'assainissement dépend des m³ d'eau consommés et de la facturation qui nous est faite par Le Mans Métropole. Si nous pouvons nous réjouir de la baisse de la consommation qui a été enregistrée en 2009, elle a malgré tout un impact sur l'équilibre du budget. Pour couvrir nos charges fixes (remboursement d'emprunts, amortissement des investissements, entretien des réseaux), la part communale a dû être augmentée. Pour celui de la commune (fonctionnement

A propos du budget 2010 quelques réflexions

et investissement), si nous sommes relativement maîtres des dépenses, il n'en est pas de même pour les recettes. Cette année 2010 voit une stagnation de la dotation de l'État, mais heureusement, une hausse de 5,5 % des recettes fiscales, grâce notamment à la hausse de près de 14 % de la participation des entreprises (ex-taxe professionnelle). En 2011, la situation sera très différente puisque, sans doute, l'État compensera la suppression de la taxe professionnelle, remplacée par la CFE* et la CVAE**, à hauteur du produit de 2010.

Le budget investissement est prévu à un niveau important (610 k€ contre 260 k€ réalisés en 2009) notamment pour la voirie avec l'enfouissement des réseaux rue de la Rivière et rue des Caillères, la création d'une voie de sortie sécurisée pour le secteur des Aillandes et notre participation à la préparation des voies d'accès et de la sortie de la future ZA du Bois du Breuil sur la rocade. Nous rembourserons 77,5 k€ de capital sur nos emprunts, soit de l'ordre de 40 € par habitant. Les dépenses de fonctionnement du BP 2010 restent stables : + 0,29 % par rapport au BP 2009.

Ainsi, nous avons pris la décision de ne pas augmenter les taux cette année comme nous le faisons depuis 2007. Nous ne voulons pas alourdir les charges des ménages palviniens dans une période difficile.

Notre Communauté de communes des Rives de Sarthe a aussi pris la même décision. L'augmentation que chacun pourra constater sur ses feuilles d'imposition (taxe d'habitation et taxes foncières) proviendra de la hausse des bases, fixées chaque année par l'État, et des hausses des taux des autres collectivités.

Pour les années à venir, nous aurons à tenir compte de la suppression de la taxe professionnelle et à son remplacement par les deux nouvelles cotisations ; nous sommes dans l'incapacité de mesurer aujourd'hui son impact. Une chose est sûre, c'est que les effets de la dynamique enclenchée seront stoppés en grande partie. Nous risquons d'être obligés de renoncer à notre politique de limitation de l'augmentation des taux d'imposition pour maintenir le niveau de nos recettes.

Suite au dernier éditorial, certains palviniens nous ont fait connaître leur avis sur la question de la fiscalité locale, nous les en remercions.

Nous restons à votre écoute... vos réactions, vos propositions quant à l'avenir de la commune seront toujours les bienvenues.

Philippe Poumailloux
Maire

* CFE : Cotisation Foncière des entreprises

** CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises



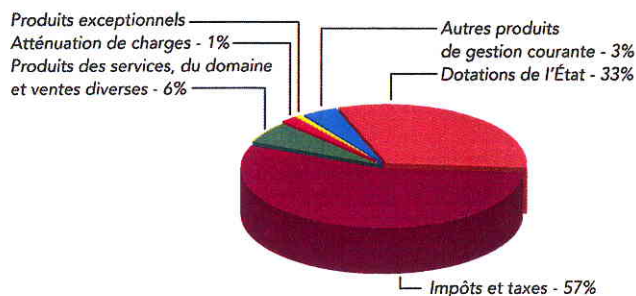
Une naissance, un arbre

Le 6 mars, la commune a honoré les 17 enfants nés en 2009 en plantant un arbre choisi par les parents étiqueté avec le prénom de l'enfant et sa date de naissance. Le chemin de la Garenne et le chemin de la Prée de Saint Pavace se trouveront plus tard ombragés par 4 érables, 3 noyers, 2 charmes, 3 tilleuls, 1 pommier, 1 aulne, 1 frêne, 1 robinier, 1 sorbier. Cette opération sera reconduite chaque année.

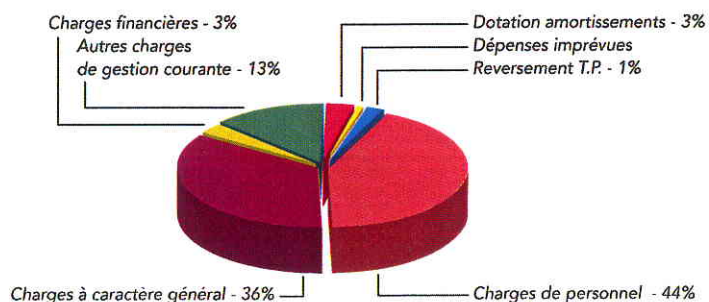


Les comptes 2009

La répartition des recettes de fonctionnement – 1 145 742 €



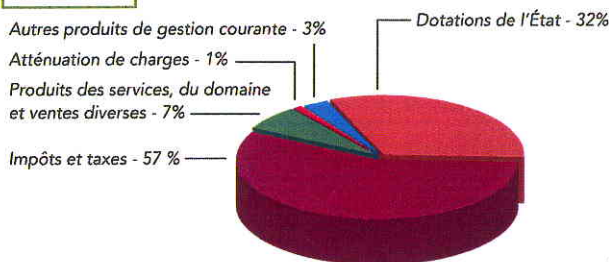
La répartition des dépenses de fonctionnement – 919 680 €



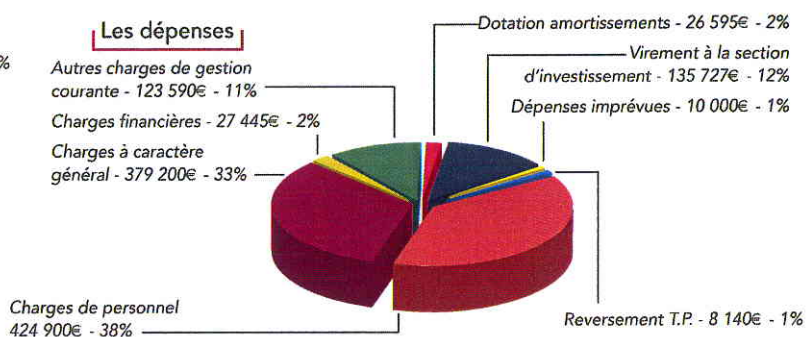
Le budget 2010

• Le budget de fonctionnement – 1 135 597 €

Les recettes

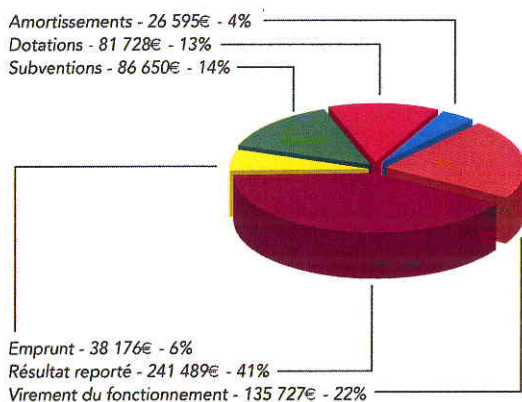


Les dépenses

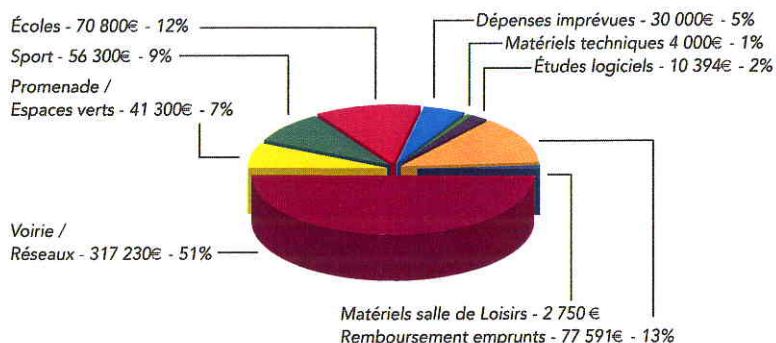


• Le budget d'investissement - 610 365 €

Les recettes



Les dépenses



Le budget Assainissement

	Réalisé 2009	Prévisions 2010
Dépenses de fonctionnement	143 051,65	130 497,00
Recettes de fonctionnement	151 893,41	130 497,00
Dépenses d'investissement	8 980,39	132 054,00
Recettes d'investissement	119 504,98	132 054,00

Pour 2010

La redevance municipale facturée par m³ d'eau consommée sera de 1,916€. À ce tarif s'ajoute la part du fermier (actuellement 0.186/m³).

Le droit de raccordement à l'égout sera de 2 000 € environ (montant exact fixé après parution des indices de révision).

Le taux des taxes pour 2010

La bonne santé financière de la commune nous permet de maintenir les taux des impôts locaux.

	Commune	Communauté de communes
Taxe d'habitation	8,76%	0,45%
Taxe foncier bâti	17,23%	0,82%
Taxe foncier non bâti	26,06%	1,31%
Taxe professionnelle	11,61%	0,55%

les travaux

Travaux sur les bâtiments et les espaces verts, inscrits au budget 2010.

Écoles :

- 2^{ème} tranche de la toiture de l'école maternelle 22 000 €
- Aménagement à la place de la classe Scan d'un espace vert 5 600 €
- Remplacement des cailloux sous l'aire de jeux en primaire par un sol souple (en caoutchouc recyclé) 7 590 €



- Démoussage de la toiture de l'école primaire 1 100 €
- Réfection des peintures et du plafond de la dernière classe 10 000 €
- Cantine : aménagement d'un cache containers à l'extérieur 1 600 €

Stade :

- Pose de pare-ballons sur le petit terrain d'entraînement 4 550 €
- Achat de 2 abris joueurs conformes à la F.F.F. 2 400 €



Tennis :

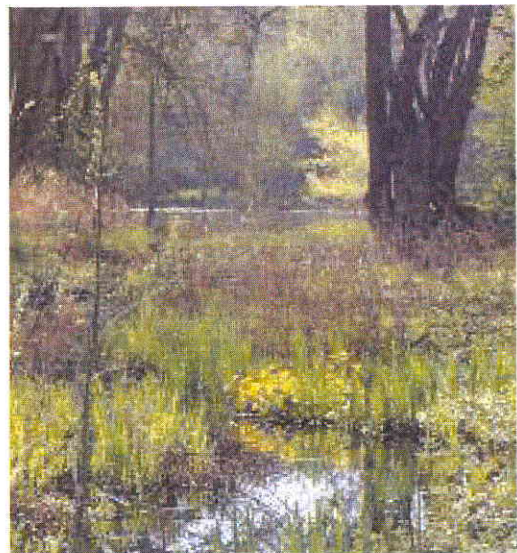
- Pose d'un contre grillage rigide autour des terrains 12 000 €



Promenade du Domé :

- Création d'un labyrinthe fleuri 1 500 €
- Aménagement d'une mare découverte pour 26 200 €.

Ce projet d'éducation à l'environnement permettra de créer un lieu d'apprentissage et de découverte avec une fonction écologique (milieu de vie, d'abri, de reproduction) qui agrémentera nos chemins piétonniers par son attrait esthétique. Le public pourra observer les animaux, les plantes aquatiques et lire les panneaux d'information qui jalonnent cet espace. ▶



la voirie

Enfouissement des réseaux :

Rue de la rivière et rue des Caillères, les lignes aériennes électriques et téléphoniques sont maintenant enterrées. De nouveaux mâts d'éclairage public seront installés.

Nous avons profité des travaux de l'Allée Cavalière pour enterrer la ligne électrique moyenne tension qui passait au-dessus de certaines parcelles du lotissement du Lauzai.



Chemin des Ruches :

Merci aux propriétaires qui, suite à notre demande, ont enduit les murets réalisés en agglomérés et donnant directement sur le chemin des Ruches.

Chemin des Aillandes :

La RD 47, route départementale menant à Neuville sur Sarthe, est de plus en plus fréquentée. Il a été décompté de l'ordre de 5000 véhicules par jour. De plus, sur cette voie, les véhicules roulent très vite. Ces éléments et la configuration des lieux rendent difficile l'entrée et la sortie du secteur des Aillandes qui regroupe une dizaine de foyers. Compte tenu de ces constatations, lors de notre dernière révision du PLU en 2008, il a été décidé de créer une voie reliant le secteur des Aillandes à la VC 6 (secteur de la Croix Mouton) et de modifier, à terme, le sens de la circulation. La commune souhaite que seule l'entrée dans le secteur des Aillandes soit possible à partir de la RD 47 et que cette départementale ne puisse être « coupée » en sortant.



Une voie communale nouvelle sera donc aménagée pour supprimer

la sortie sur la RD 47 et ainsi sécuriser la circulation des habitants résidant dans ce secteur.

Allée

cavalière :

Comme annoncé dans les précédents bulletins municipaux, l'Allée Cavalière rachetée par la commune le 6 octobre 2009 sera paysagée avec l'aide financière de la Communauté de communes. Des

deux côtés de l'allée des arbres d'essences locales seront replantés.

Cet aménagement entre dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine. En effet sur le cadastre datant de 1845, cette allée existait déjà : elle reliait les Caillères aux Sablons. ▶



urbanisme et développement durable

Lotissement du Domaine du Lauzai

Bien que les travaux aient été gênés et retardés par les intempéries, ils devraient être terminés fin mai/début juin.

La construction des habitations générant beaucoup de trafic d'engins et de camions, les voiries définitives ne seront programmées qu'ultérieurement.

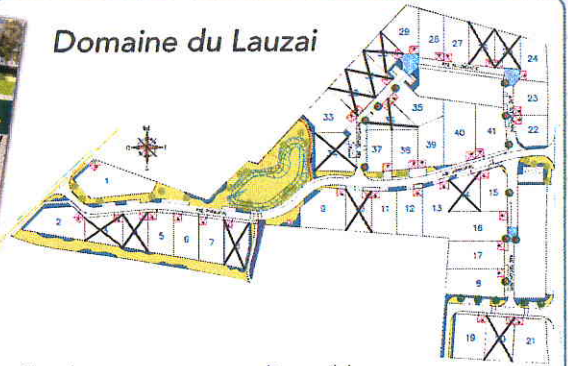
La commercialisation avance lentement mais sûrement, d'autant plus que l'activité générale

du marché immobilier est maintenant en reprise.

Encore 28 parcelles libres de constructeurs à vendre. Renseignements à la mairie.



Domaine du Lauzai



Emplacements encore disponibles

les écoles

Une classe numérique à l'école

Pendant les vacances de Pâques, 2 tableaux numériques, 10 ordinateurs portables, 1 imprimante et des logiciels ont été installés à l'école dans la salle informatique et dans la classe de CM2.



Dans le cadre du programme « école numérique rurale », l'État nous versera une subvention de 9 000 € pour cet équipement de 20 000 €.

Restaurant scolaire

Pour agrémenter les repas équilibrés servis au restaurant scolaire, des repas à thème sont proposés aux enfants.

En février, mars et avril : menu chinois, menu américain, menu de Pâques puis à venir : menu africain et menu créole.

Les enfants fréquentant la garderie réalisent des décorations sur le thème du repas qui sont exposées dans le restaurant.



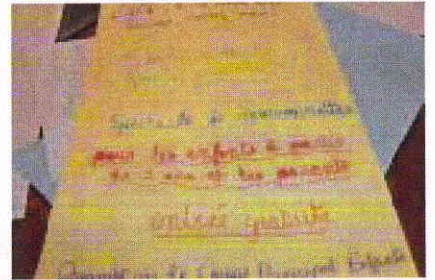
le conseil Municipal Enfants

Visite de la caserne des pompiers : mercredi 19 mai.

Spectacle de marionnettes sur le tri des déchets « Le génie de la grande poubelle » : mercredi 26 mai à 17 h – salle des loisirs de Saint Pavace, organisé par la Communauté de communes des Rives de Sarthe.

Implantation du logo fleuri de Saint-Pavace devant la salle des loisirs.

Fête du Village - participation des jeunes en organisant un jeu : Piñata.



CCDC Rives de Sarthe

Des nouveautés ont été proposées pour cette 14^{ème} édition des 36H de Fun, organisée par la Communauté de communes des Rives de Sarthe : boxe française, course d'orientation, zoo de La Flèche, visite de l'hippodrome du Mans...

Avec ce programme diversifié et de qualité, la moyenne quotidienne se situait autour de 45 inscrits.



Communauté de Communes des Rives de Sarthe



III Défibrillateurs

3 défibrillateurs sont maintenant **accessibles à tous dans la commune** : à l'entrée extérieure de la salle de loisirs, sous la galerie de l'école primaire et auprès de la mairie sur le mur de la longère. Deux ont été financés par la Communauté de communes, le troisième par la commune.



Respectez le, il peut vous sauver la vie !

III Vacances de Pâques sportives

• Le club de tennis a profité d'un temps clément pour rattraper les cours non dispensés cet hiver à cause de la météo. La vingtaine de jeunes était répartie en quatre groupes, animés par Alain Bour assistant moniteur.



• Le club de foot a organisé un stage pour les jeunes joueurs, encadrés par les éducateurs bénévoles. Un match enfants/adultes a clôturé ces 3 jours.



ALERTEZ LES SECOURS

SAMU : 15

Pompiers : 18

et n'utilisez le défibrillateur que si la personne est en arrêt cardio-respiratoire.



III Formation sécurité

Remise en mémoire de la formation aux gestes de 1^{ers} secours : 7 assistantes maternelles sur 23, 4 heures de formation axées sur les gestes à appliquer aux bébés et jeunes enfants ainsi que l'utilisation du défibrillateur.

III Cérémonie du 8 mai

Monsieur Maurice Charron a reçu des mains de M. Poumailloux, Maire, le diplôme d'Honneur des Combattants de l'Armée française, en reconnaissance des services accomplis pendant la seconde guerre mondiale de 1939-1945.



III Dates à retenir

Dimanche 13 juin : Bric à brac organisé par le Comité des Fêtes de 8h à 19h.

Samedi 26 juin : Fête du village, à partir de 14h sur les Promenades (page de gauche).



l'équipe A monte en DRH

Bravo aux Jaunes et Noirs pour cette brillante saison



III Concours des maisons illuminées

1 ^{er}	M. Mme FIGUEIREDO	13, rue de la Rivière
2 ^{ème}	M. Mme HERISSON	9, square de la Grange
3 ^{ème}	M. Mme TREHARD	24, rue de la Charmille
4 ^{ème}	M. Mme CATOLICO	La Pointe de Riolas
5 ^{ème}	M. Mme CHEREAU	La Belvaudière
6 ^{ème}	M. Mme LEFEVRE	1, rue de la Ruchée
7 ^{ème}	M. Mme JAUFFRION	Rue de Provence
8 ^{ème}	M. Mme BOUTTIER	55, rue de la Rivière
9 ^{ème}	M. Mme BEUCHE	2, le Champ de la Grange
10 ^{ème}	M. Mme ENGLER	10, rue des Saules
11 ^{ème}	M. Mme GRIVEAU	3, rue de la Ruchée
12 ^{ème}	M. Mme CORMIER	13, rue des Saules



III Attention au bruit !

L'arrêté municipal n°041/2004 limite

le bruit : à partir de 22h, il doit être veillé à ce qu'aucun bruit, quel que soit sa provenance, ne puisse gêner le voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



III Opération Tranquillité



Peur de partir en vacances ou de vous absenter de votre domicile ?

La Gendarmerie vous propose l'OPÉRATION TRANQUILLITÉ.

Remplissez le formulaire sur le site de la préfecture : <http://www.sarthe.gouv.fr> ou sur le site de la commune :

<http://www.saint-pavace.fr>